



## Arnaque à la facturation d'eau

Par **greems**, le **03/11/2010** à **17:51**

Bonjour,

Je reçois ce jour un avis de sommes à payer (facture d'eau) concernant une période allant du 1/07/09 au 31/12/09. Le Maire de la commune joint un courrier indiquant que le Syndicat ayant relevé le compteur a transmis tardivement ce relevé pour encaissement.

A l'acquisition de mon domicile actuel en 2007 j'avais payé pour 5 mois 239.62 euros; il n'y avait alors sur la facture aucune indication des index compteur.

En 2008, je n'ai eu aucune facture ! J'ai informé les services de la Mairie qui m'ont appris que, comme j'avais trop payé, le trop perçu couvrait la consommation...

En 2009, le scénario s'est répété, pas de facture, jusqu'à ce jour, et ce n'est pas faute de m'être enquis de la situation.

Là où je perçois l'arnaque, c'est que le syndicat a inscrit un chiffre fantaisiste, car le 15.09.2008 je relevais l'index 3378 - or la facture de ce jour indique 1.7.09 index 3303... Le syndicat veut rattraper la consommation de 2008 semble t'il..

Quels sont mes recours ? Car aujourd'hui on me réclame 192.12 et il est indiqué que je vais recevoir prochainement la facture 2010....

Merci d'avance pour vos réponses.. Courtoises salutations